



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉRARD-MAJELLA

Conformément à l'article 956 du Code municipal, avis public est par les présentes donné par la soussignée, Manon Blanchette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella :

Qu'une séance extraordinaire sera tenue au 444, rang Saint-Antoine,

Lundi 19 décembre 2022 à 20 h

Que l'ordre du jour de ladite séance sera :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2023
3. Adoption du programme triennal des immobilisations pour les exercices financiers 2023-2024-2025
4. Période de questions portant exclusivement sur le budget et le programme triennal des immobilisations
5. Levée de l'assemblée

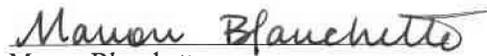
Donné à Saint-Gérard Majella, ce 6^e jour du mois de décembre 2022.


Manon Blanchette
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Manon Blanchette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Gérard-Majella, certifie par la présente avoir publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci conformément à la loi.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 6 décembre 2022.


Manon Blanchette
Directrice générale et greffière-trésorière